

# PRÉPARATION ET SUIVI

Maîtres d'ouvrage

Maîtres d'œuvre

Entreprises

Salariés

TOUS CONCERNÉS

## PROCÉDURE ÉCRITE OBLIGATOIRE

### Intégrée dans :

- » Un plan de retrait (PR) lorsque le retrait de la canalisation est la finalité
- ou
- » Un mode opératoire (MOP) dans les autres cas

Le PR est transmis à l'inspection du travail, la CARSAT et l'OPPBTB un mois avant le début des travaux.

Le MOP est transmis à l'inspection du travail, la CARSAT et l'OPPBTB. En cas de modification des conditions de l'exécution, un MOP adapté est transmis.

## FORMATION ET RECYCLAGE

Toutes interventions sur canalisations enterrées en amiante ciment nécessitent une formation obligatoire, avec un recyclage périodique. L'encadrement technique, l'encadrement de chantier et les opérateurs de l'entreprise sont concernés. Ces obligations viennent d'être renforcées.

## SUIVI MÉDICAL

### Une visite spécifique d'aptitude est obligatoire

Le chef d'entreprise assure la traçabilité des interventions sur canalisation amiante ciment - et des mesures de protection prises - pour chacun de ses salariés concernés en établissant une fiche d'exposition et en remettant une attestation au salarié en cas de départ de l'entreprise. Les services de santé au travail sont informés afin d'assurer le suivi médical des salariés.

## POUR ALLER PLUS LOIN

<http://www.travailler-mieux.gouv.fr>  
<http://www.oppbtp.fr>  
<http://www.amiante.inrs.fr>



Imprimé sur papier recyclé - septembre 2010



## CANALISATIONS ENTERRÉES EN AMIANTE CIMENT

Se protéger  
des fibres invisibles cancérogènes

**a**

ATTENTION  
CONTIENT DE  
L'AMIANTE

Respirer la  
poussière d'amiante  
est dangereux  
pour la santé

Suivre les  
consignes  
de sécurité

» Pour toutes informations rendez-vous sur [www.frtp.org/languedoc-roussillon/](http://www.frtp.org/languedoc-roussillon/)



**OPPBTB**  
La prévention BTP

**Carsat** Retraite  
& Santé  
au travail  
Languedoc-Roussillon



ÉVALUER LES RISQUES,  
RÉDIGER ET SUIVRE  
UNE PROCÉDURE :

## CHOISIR LA MÉTHODE ÉMETTANT LE MOINS DE FIBRES :



eSAUR France

Déboitage sans casse  
et utilisation d'outils  
manuels ou à vitesse  
lente.

## ISOLER LA ZONE DE TRAVAIL



Délimiter la zone d'intervention,  
Signaler la zone amiante,  
Restreindre l'accès.



## FIXER LES FIBRES

Humidifier avant et durant  
l'intervention.

## SE PROTÉGER



Combinaison  
à usage unique



Gants



Bottes



Masque



Casque



## NE PAS PROPAGER LES FIBRES

### En fin d'opération sur le lieu d'intervention :

- Nettoyer les outils à l'eau,
- Humidifier avec de l'eau savonneuse les vêtements de protection et le masque,
- Retirer la combinaison en la roulant et l'ensacher,
- Rincer le masque à l'eau,
- Enlever le masque, le désinfecter,
- Changer les filtres (selon procédure),
- Stocker le masque dans un sac étanche et propre.

## SE DOUCHER À CHAQUE FIN DE POSTE

Prévoir une douche à 600 m maximum de  
la zone d'intervention.



## SÉPARER, CONDITIONNER ET ÉVACUER LES DÉCHETS

### Déchets Entreprise

Équipements de protection contaminés :  
sous double enveloppe étanche et  
marquée amiante.

### Déchets Maître d'Ouvrage

Canalisations : conditionnement simple  
enveloppe étanche, marquée amiante.

Évacuation dans les centres agréés spécifiques  
avec émission d'un bordereau de suivi  
de déchets.